

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Octobre 2023

226x23

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide aux travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale. Le taux de subvention est de 70% du montant hors taxes des travaux, plafonnés à 85 000 € HT par projet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation du projet mentionné ci-dessous :

Opérations	Montant HT de l'opération	Montant éligible à la subvention HT	Subvention Escomptée (70%)	Autofinancement de la commune (30%)
Tennis Monaco : Pose d'un revêtement synthétique sur deux courts et régénération de 4 courts en béton poreux.	65 000 €	65 000 €	45 500 €	19 500 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à ces opérations ;
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre des travaux de proximité ;
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL